

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-233 du 9 Juin 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, de l'intérim du Camarade
Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Terri-
toriale pour compter du 8 Juin 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

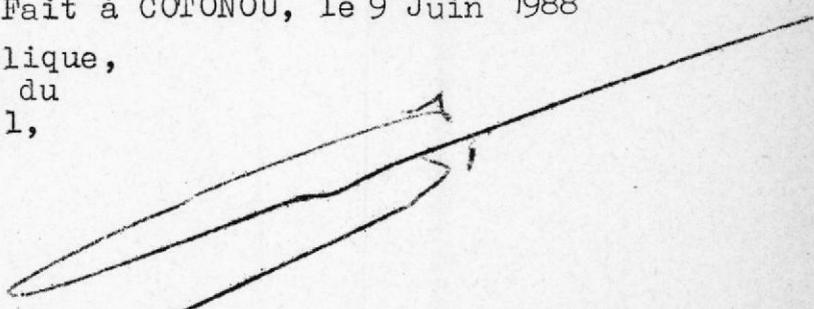
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 Juin 1988, le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé
de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Juin 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MISPAT-MEMS 6
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 BN-DAN 2
FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-